

ACM: LES NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES

Date de création : 08/06/2021
Date de première publication : 02/11/2020
Date de version publiée : 08/06/2021
Date de vérification : 08/06/2021

LES ACM SANS HÉBERGEMENT

L'organisation des accueils collectifs de mineurs (ACM) sans hébergement doit être adaptée pour faire face à l'évolution de la situation épidémiologique et notamment sur les points suivants :

- ✓ Exigences relatives au port du masque : le port d'un masque « grand public filtration supérieure à 90% » est désormais obligatoire dans les ACM pour les mineurs de six ans et plus ainsi que pour les encadrants. Les masques de fabrication maison ne sont donc plus autorisés.
- ✓ Adaptation des règles de distanciation physique de deux mètres lorsqu'elle est matériellement possible et lorsque le port du masque n'est pas permanent.

Les dispositions du protocole sont applicables sur tout le territoire national y compris dans les outre-mer même si des mesures de lutte contre l'épidémie particulières sont mises en œuvre dans ces territoires.

Vous pouvez retrouver en pièces jointes de cet article:

- Le protocole applicable dans les ACM sans hébergement ;
- La FAQ relative aux ACM en période de crise sanitaire.

FICHIERS SOURCES

[Protocole ACM - 3 mai 2021](#)

[FAQ Mesures sanitaires ACM](#)

[Stratégie cas confirmés ou cas contacts](#)

[Protocole ACM avec hébergement](#)